



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Offices

Question écrite n° 65314

Texte de la question

M Yves Durand appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre sur les inquiétudes ressenties par les organisations représentatives suite à l'annonce de la restructuration des services de l'ONAC. En conséquence, il lui demande s'il n'estime pas devoir revenir sur la décision de transférer l'attribution des titres et cartes du combattant de l'ONAC au secrétariat d'Etat, afin de préserver la plénitude des attributions qui lui ont été confiées par la loi.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre a engagé depuis 18 mois son ministère dans un processus de modernisation qui s'est traduit tout d'abord par le regroupement à Caen des services compétents en matière de reconnaissance de droits. D'autre part, il a souhaité que les services départementaux de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre demeurent responsables de la gestion des procédures déconcentrées d'attribution des cartes, à l'échelon desquelles sont prises 95 p 100 des décisions. Enfin, la mise en œuvre du fonds de solidarité a été confiée à l'office, qui a vu ainsi sa mission d'action sociale renforcée. Pour 1993, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre a obtenu que la subvention de fonctionnement versée à l'office national progresse de 8,65 p 100 pour s'établir à plus de 210 millions. Il n'y a donc aucune volonté de démanteler l'office.

Données clés

Auteur : [M. Durand Yves](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65314

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1992, page 5589